

Alternatives à l'aide sociale pour les plus de 55 ans

- Propositions de la CSIAS pour une amélioration durable des conditions de vie des personnes sans emploi et bénéficiaires de l'aide sociale âgés de plus de 55 ans
- Document de position de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), février 2018, Berne, 20 pages



Les chômeurs de plus de 55 ans ont beaucoup de difficultés à retrouver un emploi. Un nouveau modèle a été développé par la CSIAS pour remédier à cette situation.

L'aide sociale. Entre 2010 et 2016, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale de plus de 55 ans a augmenté de plus de 50 %, alors que la proportion des 55-64 ans dans la population totale n'a augmenté que de 12%. Le soutien de l'aide sociale débute au moment où le processus de désintégration professionnelle est déjà bien avancé et le retour sur le marché régulier du travail s'avère souvent impossible.

L'assurance-chômage. Selon la CSIAS, il serait nettement plus judicieux de veiller à ce que les personnes de plus de 55 ans n'arrivent plus en fin de droit à l'assurance-chômage. Selon le modèle développé, ces personnes devraient rester affiliées à l'assurance-chômage jusqu'à l'atteinte de l'âge de la retraite et continuer à être placées sur le marché du travail par les Offices régionaux de placement.

Cette solution permettrait une meilleure et plus rapide réinsertion sur le marché de l'emploi et déchargerait par ailleurs l'aide sociale. La réglementation proposée profitera aux personnes ayant travaillé au moins 20 ans, qui perdent leur emploi à partir de 55 ans et restent inscrites auprès des ORP à des fins de placement. Pour ces personnes, le modèle de la CSIAS prévoit un soutien par l'assurance-chômage conformément à l'approche des prestations complémentaires. La CSIAS part du principe que le modèle proposé n'engendre pas de coûts supplémentaires.

[Rapport CSIAS](#)